

Avis aux termes de l'article 12

**Renseignements supplémentaires requis
pour respecter les modalités
d'homologation conditionnelle**

***Nom du produit : SUSPENSION INSECTICIDE-FONGICIDE POUR LE
TRAITEMENT DES SEMENCES PROSPER FL***

Numéro d'homologation : 27564

Numéro de demande : 2006-7111

Numéro de l'ARLA : 1438037

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période de validité de l'homologation conditionnelle prenant fin le **31 décembre 2008**, et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire au plus tard le **1^{er} juin 2008**, accompagnés des CODO précisés. Toutes les modalités d'homologation doivent être respectées; les dossiers incomplets ne seront pas considérés.

PARTIE 5 EXPOSITION (PROFESSIONNELLE ET/OU OCCASIONNELLE)

CODO : 5.14

Titre : Autres – Programme de gestion des produits

Notes : On s'attend à ce que les niveaux de risque pour les travailleurs qui traitent des semences soient abaissés par l'ajout de mesures visant à réduire le risque d'exposition (p. ex. équipement de protection individuelle additionnel, système de mélange/chargement fermé, programme de gestion des produits).

Données requises : Le rapport complet, y compris les grandes lignes du programme, la documentation des exposés et les conclusions des audits de l'usine sont requis.